

## Relevé de décisions du Conseil communautaire du 11 juillet 2016.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Grégory BRO, Madame Viviane RUIZ, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, M. Philippe MACHETEL, M. David CABLAT, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Christian VILOING, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : M. Daniel REQUIRAND à M. Claude CARCELLER, Madame Amélie MATEO à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, M. José MARTINEZ à M. Louis VILLARET, Madame Béatrice NEGRIER à M. Michel SAINTPIERRE, Monsieur Christophe GAUX à Madame Edwige GENIEYS

Excusés : M. Gérard CABELLO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, M. Bernard GOUZIN

Absents : M. René GOMEZ, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL

### Administration générale

**Rapport I.1** : Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 30 mai 2016.

**Le Conseil prend acte des décisions suivantes :**

N°	Décisions diverses prises par le Président	Date
<b>D2016-19</b>	Erosions des berges du Lussac à Pouzols suite aux crues de septembre 2014 - Lancement d'une étude - Modification de la demande de financement.	09/06/2016
<b>D2016-20</b>	Erosions des berges de l'Hérault, du Mayral et du Rouviège suite aux crues de septembre 2014 - Secteur de Bélarga et Tressan - Lancement d'une étude - Modification de la demande de financement - Groupement de commande.	09/06/2016

### **Marchés à procédure adaptée > à 4 000€ HT - Bons de commande mai/juin 2016**

Date	N° commande	Objet	Prestataire (Code Postal)	Montants HT	Montants TTC	Article	Service	Budget
10/05/2016	BC16-665	Gazole	Ramond Cie (34701)	8 900,00 €	10 680,00 €	60622	SOM	BA SOM
24/05/2016	BC16-767	Débroussailleuse	G34 (34800)	6 250,00 €	7 500,00 €	2184	AE	BP
25/05/2016	BC16077001	Bacs	Plactic Omnium (31150)	21 681,50 €	26 017,80 €	2188	SOM	BA SOM
25/05/2016	BC16077201	Bacs	FM Développement (13854)	5 565,00 €	6 678,00 €	2188	SOM	BA SOM
01/06/2016	BC16-813	Gazole	Ramond Cie (34701)	10 090,00 €	12 108,00 €	60622	SOM	BA SOM

**MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE > à 4 000€ HT ATTRIBUES APRES CONSULTATION EN JUIN 2016**

N°	Objet	Prestataires (CP)	Montants HT	Montants TTC	Date
2016-324	Mission de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment multi-accueil de Montarnaud	APACHE (H.Meyer Meymoar, F.Nicolas)/TPF-I/AUBAINE/B2 Acoustique	134 400,00	161 280,00	juin-16
2016-335-001	Travaux d'aménagement urbain et réseaux divers à Campagnan (maîtrise d'ouvrage déléguée) Lot 1 "Voirie - Réseaux humides"	SARL HAS (34800)	44 367,00	53 240,40	juin-16
2016-326-002	Travaux d'aménagement urbain et réseaux divers à Campagnan (maîtrise d'ouvrage déléguée) Lot 2 "Réseaux secs"	ALLEZ ET CIE (34120)	7 980,00	9 576,00	juin-16
2016-326-003	Travaux d'aménagement urbain et réseaux divers à Campagnan (maîtrise d'ouvrage déléguée) Lot 3 "Parvis-quai"	LE MARCORY CONSTRUCTION (34800)	32 979,00	39 574,80	juin-16
2016-326-004	Travaux d'aménagement urbain et réseaux divers à Campagnan (maîtrise d'ouvrage déléguée) Lot 4 "Multisport"	SPORT ENVIRONNEMENT (34000)	24 350,00	29 220,00	juin-16
2016-335-005	Travaux d'aménagement urbain et réseaux divers à Campagnan (maîtrise d'ouvrage déléguée) Lot 5 "Aménagements paysagers"	SAS SEV (11100)	10 428,00	12 513,60	juin-16

**Rapport I.2** : Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault - Convention entre le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et les Communauté de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac, et de la Vallée de l'Hérault.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver les termes de la convention relative au Contrat Local de Santé, à conclure avec le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et les Communautés de communes du Clermontais et du Lodévois et Larzac;
- d'approuver en conséquence le versement d'une subvention d'un montant de 8 400 euros destinée à financer l'unité mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins du Cœur d'Hérault ;
- d'autoriser Monsieur le 1er vice-président, Jean-François SOTO à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Rapport I.3** : Charte forestière de territoire - Désignation de représentants

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de prendre acte de la désignation de :

\* Madame Nicole MORERE

\* Madame Agnès CONTANT

\* Monsieur Claude CARCELLER

pour siéger au sein du Comité des élus de la Charte forestière de territoire.

**Finances /marchés comptabilité**

**Rapport 2.1** : Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en 2016 - Dotations 2016.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de répartir le montant 2016 du FPIC en fonction du même montant/pourcentage qu'en 2015 pour la répartition entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault soit 701 173 € (62,13%) et l'ensemble des communes membres soit 427 385 € (37,87%) puis en fonction de la population et de la contribution de chacune au PFIA pondéré par le nombre de logements sociaux/conventionnés existant dans les communes pour la répartition entre les communes membres, selon les montants par communes présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>COMMUNES / EPCI</b>	<b>Montant attribué FPIC 2016</b>	<i>Rappel FPIC attribué 2015</i>
ANIANE	<b>34 184</b>	27 036
ARBORAS	<b>1 066</b>	781
ARGELLIERS	<b>10 285</b>	8 018
AUMELAS	<b>5 018</b>	4 223
BELARGA	<b>5 492</b>	3 915
LA BOISSIERE	<b>11 654</b>	9 289
CAMPAGNAN	<b>7 446</b>	5 643
GIGNAC	<b>77 539</b>	62 950
JONQUIERES	<b>4 930</b>	3 784
LAGAMAS	<b>960</b>	789
MONTARNAUD	<b>27 575</b>	23 531
MONTPEYROUX	<b>11 191</b>	12 781
PLAISSAN	<b>12 853</b>	9 489
POPIAN	<b>4 322</b>	3 596
LE POUGET	<b>23 595</b>	18 418
POUZOLS	<b>10 799</b>	8 780
PUECHABON	<b>5 715</b>	4 720
PUILACHER	<b>5 894</b>	4 465
ST ANDRE DE SANGONIS	<b>72 918</b>	59 174
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	<b>10 244</b>	8 473
ST GUILHEM LE DESERT	<b>1 885</b>	1 479
ST GUIRAUD	<b>1 835</b>	1 544
ST JEAN DE FOS	<b>18 210</b>	14 140
ST PARGOIRE	<b>26 753</b>	20 900
ST PAUL ET VALMALLE	<b>11 258</b>	8 830
ST SATURNIN	<b>3 441</b>	2 792
TRESSAN	<b>6 636</b>	4 981
VENDEMIAN	<b>13 687</b>	11 034
<b>Total communes</b>	<b>427 385</b>	<b>345 555</b>
<b>CCVH</b>	<b>701 173</b>	<b>566 922</b>
<b>Total FPIC 2016</b>	<b>1 128 558</b>	<b>912 477</b>

**Rapport 2.2** : Décision modificative n°2- Budget annexe SPANC 2016 - Annule et remplace la délibération n° 1319 du 20 juin 2016.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'annuler et remplacer la délibération n° 1319 du 20 juin 2016,

- de voter la décision modificative n°2 ci-dessous d'un montant de 7 000€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget annexe SPANC 2016 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
012-64111 « Personnel affecté par la collectivité » - (dépenses)		5 000,00€
67-673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » - (dépenses)		2 000,00€
65-658 « Autres charges de gestion courante » - (dépenses)	7 000,00€	

**Rapport 2.3** : Décision modificative n°2 - Budget annexe ADS 2016 - Annule et remplace la délibération n° 1320 du 20 juin 2016.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'annuler et remplacer la délibération n° 1320 du 20 juin 2016,

- de voter la décision modificative n°2 ci-dessous d'un montant de 10 000 € d'augmentation de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget annexe ADS 2016 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
012-64131 « Rémunération personnel non titulaire » - (dépenses)		10 000,00€
70-70688 « Prestations de service » - (recettes)		10 000,00€

### Environnement

**Rapport 3.1** : Aménagement d'un débarcadère public sur le site de Belbezet - commune de Saint-Guilhem-le-Désert - Demande de financement.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver le projet de plan de financement ci-dessous :

<b>Communauté de Communes Vallée de l'Hérault</b>					
<b>Plan de financement prévisionnel AMENAGEMENT DEBARCADERE PUBLIC AU BARRAGE DE BELBEZET</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Frais d'études (paysagère)	5 000 €	11%	Conseil départemental de l'Hérault	22 500 €	50%
Travaux	40 000 €	89%			
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>22 500 €</b>	<b>50%</b>
			<b>PART CCVH</b>	<b>22 500 €</b>	<b>50%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>45 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>45 000 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>54 000 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>54 000 €</b>	

- d'autoriser le Président à formaliser cette demande de financement auprès du Conseil départemental de l'Hérault.
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

**Rapport 3.2** : Concession du droit de pêche sur les parcelles BB2, BB10, AZ4, AZ5 et AZ21 à Gignac - Convention de mise à disposition gratuite.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de concéder gratuitement le droit de pêche à l'association AAPPMA "Les Pêcheurs Vallée Hérault" la Fédération Départementale de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDHPPMA), agissant de façon conjointe et solidaire, pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature de la présente convention pour les parcelles BB2, BB10, AZ4, AZ5 et AZ21 sises à Gignac;

- d'autoriser le Président à signer la présente convention ainsi que tous les documents y afférents.

## Aménagement de l'espace

Rapport 4.1 : Convention opérationnelle tripartite site «Cave coopérative», Vendémian - Etablissement Public Foncier Languedoc Roussillon (EPF LR) - Acquisition foncière pour la réalisation d'une opération de logements et d'équipements publics.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver le projet de convention opérationnelle tripartite site « Cave coopérative », Vendémian,
- d'approuver les engagements propres à la Communauté de communes relatifs au soutien technique qu'elle apporte aux parties à l'opération,
- d'autoriser le Président à signer la convention opérationnelle tripartite site « Cave coopérative » pour la réalisation d'une opération de logements et d'équipements publics, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Rapport 4.2 : Convention opérationnelle tripartite « Les Lauzes », Pouzols - Etablissement Public Foncier Languedoc Roussillon (EPF LR) - Acquisition foncière pour la construction de logements locatifs sociaux et de commerces de proximité.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver le projet de convention opérationnelle tripartite « Les Lauzes »
- d'approuver les engagements propres à la Communauté de communes relatifs au soutien technique qu'elle apporte aux parties à l'opération.
- d'autoriser le Président à signer la convention opérationnelle tripartite « Les Lauzes » pour la réalisation d'une opération de construction de logements, dont des logements locatifs sociaux et de commerces de proximité, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

## Développement économique

Rapport 5.1 : Parc d'Activités Economiques (PAE) "La Tour" - Montarnaud - Commercialisation du Lot 31 - Entreprise Hydrotamo.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver la commercialisation au profit de l'entreprise Hydrotamo, du lot n° 31 d'une superficie de 790m<sup>2</sup> sur la base de 75 € HT/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 59 250 € HT;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente.

Rapport 5.2 : Parc d'Activités Economiques (PAE) "La Tour" - Montarnaud - Commercialisation du Lot 37 - Entreprise SKB.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver la commercialisation au profit de l'entreprise SKB, du lot n° 37 d'une superficie de 740m<sup>2</sup> sur la base de 75 € HT/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 55 500€ HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente.

## Enfance / jeunesse

Rapport 7.1 : Construction d'une annexe pour l'amélioration des conditions d'accueil de la structure petite enfance "Les Calinous" - Gignac - Plan de financement.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver le projet de plan de financement correspondant :

<b>Communauté de Communes Vallée de l'Hérault</b>					
Plan de financement prévisionnel <b>CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE AFIN D'AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DU MULTI-ACCUEIL LES CALINOUS – GIGNAC</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
<b>Prestations intellectuelles et frais divers</b> : maîtrise d'œuvre, études, diagnostics, ...	<b>30 000 €</b>	<b>12%</b>	<b>Conseil Départemental (Contrat de territoire)</b>	<b>125 000 €</b>	<b>50%</b>
			<b>Caisse d'Allocations Familiales</b>	<b>37 500 €</b>	<b>15%</b>
			<b>Etat (DETR)</b>	<b>37 500 €</b>	<b>15%</b>
<b>Travaux</b>	<b>220 000 €</b>	<b>88%</b>			
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>200 000 €</b>	<b>80%</b>
			<b>PART CCVH</b>	<b>50 000 €</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>250 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>250 000 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>300 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>300 000 €</b>	<b>100%</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil départemental de l'Hérault et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

## **Culture**

**Rapport 8.1** : Convention d'occupation du domaine public de l'abbaye d'Aniane avec la commune d'Aniane -

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver les termes de la convention d'occupation de l'Abbaye d'Aniane ci-annexée au profit de la mairie d'Aniane pour la programmation estivale 2016 présentée ci-dessus, et ce de manière gracieuse compte-tenu de l'intérêt que représente la manifestation au regard de la politique culturelle menée par la Communauté de communes vallée de l'Hérault ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à cette affaire ;
- d'habiliter Monsieur le Président à modifier par avenant la convention d'occupation sans bouleversement substantiel de l'économie générale initiale.

## **Systemes d'information**

**Rapport 9.1** : Groupement de commande Service Informatique Mutualisé.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver les termes de la convention de groupement de commande ci-annexée pour la passation de marchés informatiques et télécoms ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 11 juillet 2016 comporte 6 pages.  
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 15 juillet et le 15 septembre 2016.

Le Président  
  
 Louis VILLARET

**Les délibérations sont consultables sur notre site internet [www.cc-vallee-herault.fr](http://www.cc-vallee-herault.fr) ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.**

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.



